

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: calgodip Amadine forte Spray

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: EU-0028957-00000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0028957-0013

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

calgodip Amadine forte Spray

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CVAS Development GmbH
	Adresse	Am Hafen 16 68526 Ladenburg Allemagne
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-00000 1-4	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0028957-0013	
Date de l'autorisation	18/07/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	30/06/2033	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Calvatis GmbH
Adresse du fabricant	Am Hafen 16 68526 Ladenburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Am Hafen 16 68526 Ladenburg Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1322 - Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Purac Biochem bv
Adresse du fabricant	Arkelsedijk 46 4206AC Gorinchem Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Arkelsedijk 46 4206AC Gorinchem Pays-Bas

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	0
Acide phosphorique	Acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0
Acide isononanoïque	Acide isononanoïque	Substance non active	3302-10-1	221-975-0	0

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection.

	Désinfection des trayons après la traite Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur à gâchette Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur électronique Pulvérisation automatique par robot
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 6,80 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite) Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 6,80 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en HDPE : 5-60 kg Fût en HDPE : 60-200 kg GRV en HDPE : 600-1000 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20°C et 30 °C avant utilisation.
Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application.
Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.
Appliquer le produit par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Volumes d'application pour les vaches et les bufflones - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.
Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.
Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.
Tenir hors de portée des enfants.

5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente.
Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.
Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION : rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. Autres informations

Non pertinent